



Budget 2008 :

Flagrant délit de mensonge

A la CGT, nous savions que ce budget serait un mauvais budget. Eh bien ! malgré les sourires médiatiques de notre ministre, cela se confirme. Mme Dati savait tellement que son budget était mauvais, **qu'elle a fait interdire l'accès de sa conférence de presse aux organisations syndicales**. Il a fallu attendre qu'elle ait fini de poser devant les caméras pour accéder au ministère : C'est le nouveau dialogue social !

C'est vrai que selon la presse, du Monde à Charlie Hebdo, en passant par le Canard Enchaîné, la ministre de la justice ne connaît pas ses dossiers, est-ce pour cela qu'elle ne veut pas de contradiction ? Quant à notre directeur, il est content de son budget ! En voilà au moins un qui ne démissionnera pas (pour le moment du moins...).

Budget 2008 : l'imposture .

Rappelons d'abord que ce budget reste ridicule, c'est 2% du budget de l'Etat. La Justice française reste au 24^e rang européen sur 27 pour les dépenses par habitant. Nous ne sommes pas une priorité !

Le projet de budget 2007 augmentait de 5%, celui de 2008 n'annonce que 4% et des brouettes ! Voir, seulement, 3,97% à périmètre ministériel égal : Nous avons perdu la légion d'honneur et l'ordre de la résistance partis chez le premier ministre...

Ce chiffre en légère hausse cache des transferts :

- entre les différentes directions, *la DAP refile cette année à la PJJ la charge des activités socio éducatives pour les mineurs détenus : Cela va coûter cher au budget fonctionnement...*

- et, à l'intérieur de chaque direction au profit d'une politique axée sur le tout-sécuritaire: *c'est ainsi qu'à l'AP par exemple, les postes de personnels initialement prévus pour la réinsertion des détenus sont transformés en personnels de surveillance ou qu'à la PJJ, les postes en personnel affectés par le parlement à la prise en compte des mesures civiles sont réorientés par l'administration au profit exclusif des mesures pénales.*

Comparé à 2007, le nombre de postes de personnels passe réellement de 72023 à 72094 ETP (chiffres publiés sur le site de l'assemblée)... Où sont les 1600 postes : juste dans la com. !

En effet : On nous annonce des créations de postes à plusieurs reprises pour un même recrutement : Création effective de postes budgétaires, avis de concours, entrée en formation et titularisation par exemple... Il faut vérifier la masse salariale pour éviter de se faire rouler, Et malgré cela : **Nous n'avons aucune assurance que, comme par le passé, les postes théoriques soient accompagnés des moyens budgétaires qui vont avec.**

A cet égard, un examen attentif **de la réalité de l'exécution du budget 2006** (1^{er} budget LOLF) sur les moyens réellement accordés au ministère de la justice et plus particulièrement à la PJJ, nous en donne les informations suivantes :

- Le ministère n'a pas utilisé plusieurs milliers de postes de personnels, qui avaient pourtant été accordés par le Parlement : en 2006, **des postes ont été créés virtuellement**, il n'y a jamais eu le moindre euro pour payer les salaires. A la PJJ, sur 8730 ETP votés pour l'année 2006 seuls 8396 ont été distribués car **334 ETP n'étaient pas financés par Bercy.**

- Il y avait 8806 ETP prévus en 2007, il y en a 9027 prévus pour 2008 : Combien sont virtuels ? **Comment faire renaître des postes disparus fin 2006 ?** Normalement la fongibilité asymétrique l'interdit.

- Les responsables de BOP n'ont pas su ou pu utiliser 168 postes, qui étaient financés mais, qui ont donc été perdus. **Au total, pour la PJJ, on arrive donc à une perte totale de 502 postes sur 8730, titulaires et non titulaires, à la fin 2006 ! Soit 5,75%...** Cela explique sans doute les félicitations de la Fonction Publique et de Bercy.

De l'aveu même de DUVETTE dans son rapport aux parlementaires, cette situation est due aux insuffisances du dispositif de formation, le CNFE n'ayant pas assez de moyens pour répondre à sa mission de formation des personnels de la PJJ...

En fait, l'administration joue clairement la carte de l'embauche de contractuels, sous payés et corvéables à merci, plutôt que de se doter d'un appareil de formation qui répondrait à ses besoins.

Qu'on se rassure, **les sommes dégagées n'ont pas été perdues pour tout le monde** : l'essentiel a été utilisé pour financer le secteur habilité et les miettes ont servi à financer la prime de Noël ...

C'est avec l'argent des postes perdus et grâce à la multiplication des contractuels (qui n'ont pas droit à ces avantages !) qu'elle a été payée !

Dans ces conditions, les annonces médiatiques autour de soit-disant créations de postes laissent rêveurs ! **A quand la vérité des chiffres ?**

La réalité nous la voyons tous les jours sur le terrain, avec des équipes sous la pression constante des indicateurs LOLF et une profession qui se précarise.

Ce projet de budget reste suspendu à trop d'inconnues pour être crédible :

- La création, donc l'investissement dans la construction d'établissements nous fait craindre des économies sur le fonctionnement quotidien : **Moins 7 millions d'Euro sur le fonctionnement (alors que la PJJ va devoir prendre à sa charge les activités socio-éducatives pour les mineurs incarcérés !) , c'est l'activité quotidienne qui est en danger...**
- La poursuite des cadeaux aux services associatifs habilités avec d'énormes moyens pour les CEF, qui obéreront les moyens du service public : nous le voyons déjà venir en région.
- Les conséquences de la carte judiciaire sur les services ne peuvent pas être écartées : les annonces se feraient mi-octobre...
- Une partie du budget va être gelé en attente des élections municipales, les mauvaises nouvelles comme les licenciements de contractuels seront pour cette date.

Sur l'indemnitaire, le directeur nous annonce triomphalement que nous avons une enveloppe de 6 millions d'euros en 2008 contre moins de 2 aujourd'hui. Là encore prudence, Il faut de l'argent pour restructurer : On ne ferme pas 7 DR sur 14 et un paquet de DD, sans prendre en compte les indemnités prévues dans les textes.

Par ailleurs, cette manne indemnitaire ne doit-elle pas être mise en ligne avec les déclarations du Président, qui annonçait :

- Que les fonctionnaires qui quitteront la fonction publique, recevront une prime comme à France Télécom ou aux PTT : Est-ce la cagnotte pour cette manip ?

- Que l'on pourra opter pour abandonner le statut de fonctionnaire. Fonctionnaire « garantie de l'emploi » mal payé ou non-fonctionnaire, pas de garantie, mieux payé...Est-ce le deal proposé aux contractuels ?

-Ou enfin est-ce la cagnotte du « *travailler plus en heure supp.* », pour gagner des cacahuètes ?

Toutes ces hypothèses doivent contribuer à la réponse, s'y ajoute la refonte de l'indemnitaire pour l'ensemble des personnels et les primes au mérite qui nécessitent quelques dollars de plus...

La CGT rappelle que si, comme l'annonce le Président, la moitié de l'argent « gagné » par la suppression des 23000 postes va à ceux qui restent, cela représente une prime mensuelle de : 8 euros par agent !

C'est la raison pour laquelle la CGT-PJJ, appelle à la mobilisation, à faire grève et à participer aux manifestations du 18 octobre avec les cheminots pour la défense du service public !

La CGT appelle tous les fonctionnaire à faire du 18 octobre une journée de convergence des luttes : Défendons tous ensemble, nos emplois, nos retraites, notre pouvoir d'achat !